



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/50/L.39
8 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 114 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF
ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Mise en oeuvre de la réforme des achats au Secrétariat
de l'Organisation des Nations Unies

Projet de décision présenté par le Vice-Président
à l'issue de consultations officielles

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 49/216 C du
23 décembre 1994 :

a) Prend acte du rapport du Secrétaire général¹ et du rapport
correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et
budgétaires²;

b) Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante et unième
session, un rapport complet sur la mise en oeuvre de la réforme des achats au
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies au sens où l'entend le Comité
consultatif au paragraphe 5 de son rapport.

¹ A/C.5/50/13/Rev.1.

² A/50/7/Add.13.